

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la **Commune de Monteaux**, dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, CL. HUON, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL. ROIS, Mmes G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX, M. MARCHAND.

Absents : MM. CH. QUANTIN, JE. PIGACHE, O. GUENAND, L. LE MEUR.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN
M. JE. PIGACHE à M. Y. LEHOUELLEUR

Secrétaire de Séance : Madame Marie MARCHAND.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Validation des devis – Travaux 2015
- Vote anticipé au budget 2015
- Subventions aux associations
- Questions et affaires diverses

SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 Février 2015 à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la vente de signes funéraires. Le Conseil approuve le rajout à l'unanimité.

M. le Maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 2 avril à 19 heures et qu'elle aura pour objet le vote du budget 2015.

VENTE DE SIGNES FUNERAIRES

M. le Maire informe le Conseil que la Commune a procédé au relevage de sépultures et que les signes funéraires qui ont été abandonnés par les familles ont été conservés.

M. le Maire propose de vendre ces emblèmes au prix de 15 € les grandes croix et 10 € les petites qui ne peuvent être indéfiniment stockées.

Le Conseil choisit, en raison de la modicité des sommes en cause de céder à une entreprise inscrite au registre du commerce ces métaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente de ces emblèmes et fixe le tarif comme défini ci-dessus.

VOTE ANTICIPE AU BUDGET 2015

Chaque année, le Conseil Municipal vote son budget au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 2015.

Toutefois, en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2015, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire rappelle que les dépenses d'investissement au chapitre 21 votées au BP 2014 étaient de 198 584 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le vote de crédits par anticipation des dépenses d'investissement 2014 au chapitre 21 qui s'élèvent à 198 545 €, dans la limite de 25 % du budget précédent soit 49 646 €.

VALIDATION DES DEVIS – TRAVAUX 2015

M. le Maire propose de valider les devis à inscrire au budget primitif 2015 à savoir :

EGLISE	ELECTRICITE	PLATRE
REFECTION TOITURE TOILETTES ECOLE ET REMISE COMMUNALE RUE ABBE PILTE		6 894.24 €
RELEVÉ SEPULTURES CIMETIERE		2 103.60 €
FOURNITURES DE PANONCEAUX ET ADHESIFS BALISAGE RANDO		600 €
DIAGNOSTIC STRUCTUREL DU CHATEAU D'EAU		6 618 €
BUSAGE RUE DES PRES (Mme TETENOIRE)		2 932.80 €
RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC		4194.00 €
PANNEAUX STATIONNEMENT CIMETIERE + CHEMIN DES ROTTES (Eglise)		537.00 €
REVISION MATERIEL SALLE ASSOCIATIVE		525.60 €
4 CHAISES MARIAGE ET 1 CHAISE BUREAU		350 €

M. le Maire présente un projet d'aménagement d'accès des personnes handicapées aux commerces et propose à titre consultatif de rencontrer les commerçants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les devis présentés ci-dessus. Dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement d'accès des personnes handicapées aux commerces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, retient le devis de l'Ets CHASSIER pour les travaux de sécurité de l'église (plâtre) d'un montant de 9 170 € H.T. et à l'unanimité, retient pour les travaux de mise aux normes de l'électricité de l'église une enveloppe de 25 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DU PRNP

M. le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture afin de réaliser des travaux de réhabilitation de l'église (Electricité et Plâtre).

Le coût global de cette opération est estimé à 34 170 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour ces travaux, l'octroi de la subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

M. le Maire informe le Conseil qu'il envisage de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du Patrimoine Rural Non Protégé, afin de réaliser des travaux de réhabilitation de l'église, sachant que le Conseil Général ne subventionne que la partie plâtre des travaux.

Le coût global de cette opération est estimé à 34 170 € HT dont 9 170 € HT pour les travaux de plâtrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour ces travaux, l'octroi de la subvention auprès du Conseil Général au titre du Patrimoine Rural Non Protégé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'inscrire au compte 6574 du budget primitif 2015 les sommes qui seront versées aux associations suivantes :

Associations	BP 2014	BP 2015
ASSOC. SPORTIVE CHOUZY/ONZAIN	150	150
ADMR	0	0
ASSOC. AMIS MUSEE-MÉMOIRE RESISTANCE	0	10
SI VALLEE DE LA CISSE	35	35
DON DU SANG ONZAIN	30	30
ASSOC. DES SECRETAIRES DE LOIR-ET-CHER	0	0
FAF - APADVOR	0	0
AFSEPT (SCLEROSE EN PLAQUES)		0
AMICALE DU TEMPS LIBRE MONTEAUX	80	80
A .I.M.R.A. « Association Intercommunale du Mémorial de la Résistance et Alliés	40	30
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES Mtx	80	100
ASSOC GYMNASIUM D'ENTRETIEN	85	85
MUCOVISCIDOSE - VIRADE ONZAIN	30	30
CLUB DE KARATE DO SHOTOKAI	45	45
ASSOCIATION DES CONCILIEURS 41	30	30
AFM THELETON	0	0
CENTRE INTERPROF. FORMATION CFA	0	0
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	0	0
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	0	0
ASSOC PREVENTION ROUTIERE	0	Budget SIVOS
ASSOC. POUR MOBILITE DES HANDICAPES	0	20

RESTO DU CŒUR	30	30
FNACA MONTEAUX	30	30
AMICALE DES S.POMPIERS MONTEAUX	100	100
A.C.A.F.N.	30	30
ASSOC « Le Souvenir Français »	40	40

Le Conseil précise que la somme figurant au tableau ne sera versée aux cinq dernières associations que si elles présentent avant le vote du budget communal une demande de subvention et leur bilan.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Qu'en réponse à la question de M. DAMBRINE sur le rapport d'activités 2013 du SIAEP, une erreur de frappe a eu lieu et qu'il fallait lire en 2012 27 prélèvements conformes des paramètres physico-chimiques au lieu de 441 et 29 pour 2013.
- Le tableau de permanence du bureau de vote est clos.
- Propose une animation autour de la fête de St Pierre et St Paul le 29 juin où un vin d'honneur pourrait être servi avec des viennoiseries. Une messe y serait célébrée.

Le Conseil après en avoir débattu, approuve par 9 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions.

M. le Maire rappelle que l'église est un des monuments importants du patrimoine de la commune, régulièrement entretenu aux frais de la commune.

Il souligne que les communes voisines célèbrent le jour de la fête du saint patron (Mesland, Seillac, Veuves ou Onzain) offrent, après la cérémonie religieuse, un vin d'honneur à la population.

Il propose que la commune à l'occasion du 29 juin, fête St Pierre et St Paul, dans un but d'animation et de convivialité qui favorise le rassemblement de tous les habitants, mette en place un vin d'honneur accompagné de viennoiseries, à l'issue de la messe dominicale.

Le Conseil municipal approuve la mise en place de cet événement par 9 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions.

INTERVENTION DE M. Jean-Louis ROIS

Dans un souci de développement du tourisme dans la commune, les commerces étant ouverts jusqu'au dimanche midi, M. le Maire avait constaté que la photo de l'église de Monteaux était reproduite seule dans la brochure 2013 « Visitez les églises de Loir-et-Cher, sans que des visites soient programmées.

M. Jean-Louis ROIS informe le Conseil Municipal qu'à la demande du Maire, il a pris contact avec l'Association Pastorale du Tourisme 41, et que du mois de mai au mois de septembre, des rendez-vous seraient fixés devant la façade, pour la visite de l'église communale, commentées par son épouse et lui-même selon un calendrier encore à ajuster avec les animateurs des communes voisines.

INTERVENTION DE Mme Dominique SILVESTRE

La commission « Communication » s'est réunie mercredi dernier pour la mise en place du site internet de la commune. Un travail a été fait sur la page d'accueil avec le concepteur retenu précédemment par le Conseil Municipal. Une proposition sera faite dans 15 jours.

A cette occasion, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir comme nom de domaine « monteaux.fr » et non ville de Monteaux ou commune de Monteaux.

Elle propose que chacun se rende sur le site de la commune de Vert-le-petit qui est très bien fait.

Le Conseil Municipal approuve le principe.

INTERVENTION DE M. Philippe DAMBRINE

Demande si un projet de budget sera remis aux élus avant le vote. M. le Maire répond qu'il sera envoyé par courriel dans le courant du mois de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR

Affiché le 02 mars 2015

Publié le 02 mars 2015